

Répertoire 05 :

Constitution / Missions de l'Etat

Exercices d'examen de fin d'apprentissage

Pour les apprenti-e-s des administrations cantonales

Question 1

Objectifs évaluateurs	1.1.2.1.1	Constitution	30 points
	1.1.2.1.2	Missions de l'Etat	
	1.1.2.2.1	Missions principales de l'Etat	
	1.1.2.2.2	Responsabilités	
	1.1.2.2.3	Répartition des missions	
1.1.3.1.1	Expliquer la mission de l'entreprise formatrice		

Situation de départ

Votre entreprise formatrice organise une séance d'information pour les apprenti-e-s des écoles de commerce intéressé-e-s par un stage. Vous préparez cette séance d'information avec votre formateur. Pour présenter la multiplicité des missions des administrations publiques aux niveaux administratifs Confédération – canton – communes et les interactions entre les différents services, vous êtes prié-e d'élaborer des bases à propos du système étatique suisse et des exemples sur les missions et les compétences des niveaux administratifs et des différents services.

Cette question est composée de sept parties (de a. à g.). Vous pourrez obtenir 30 points au maximum.

Tâche

- a. Citez les trois prérequis qui doivent impérativement être remplis pour qu'un Etat puisse se former. Vous obtiendrez 1 point pour chaque prérequis correct. Total: 3 points.

Peuple de la nation = population
Territoire national
Souveraineté (autorité)

3

- b. Décrivez la mission de notre Etat. Vous obtiendrez 1 point pour une réponse correcte et complète.

L'Etat a pour mission d'assurer au peuple une cohabitation fondée sur la confiance et l'ordre et, plus particulièrement, de garantir la paix et la sécurité juridiques, toutes deux étant synonyme de bien-être et de prospérité pour les citoyen-ne-s.

1

T 4

Points
obtenus

- c. Expliquez les quatre termes suivants. Vous obtiendrez deux points par réponse correcte et complète. Total: 8 points

Principe de subsidiarité

En Suisse, le principe de subsidiarité encourage l'autodétermination et la responsabilité propre des niveaux étatiques. Les missions et les compétences sont dans la mesure du possible assumées sur place, au niveau des communes. Le niveau supérieur – le canton ou la Confédération – n'intervient et n'apporte son soutien que lorsque le niveau inférieur n'arrive pas à s'en sortir seul. Ainsi, le principe de subsidiarité est un pilier du fédéralisme.

Points

2

Fédéralisme

Le fédéralisme est une organisation politique qui répartit les droits de souveraineté et les missions entre l'Etat fédéral (la Confédération) et ses Etats fédérés (les cantons). Dans un Etat fédéraliste, le niveau supérieur (la Confédération) n'intervient que pour soutenir le niveau inférieur lorsque ce dernier n'est pas apte à assumer ses missions ou ses compétences dans une mesure satisfaisante

2

Démocratie

Le pouvoir d'un pays s'exerce selon le mandat du peuple et sous sa surveillance. La démocratie requiert des citoyen-ne-s sens des responsabilités, sens civique et tolérance. Le pouvoir émane du peuple. C'est pourquoi les autorités et les représentant-e-s du peuple sont élu-e-s par le peuple et que leur responsabilité est engagée devant lui.

2

T 6

Points
obtenus

Démocratie directe et semi-directe

*La Suisse est une démocratie à la fois directe et semi-directe.
 Démocratie directe : l'électorat fait valoir son droit de souveraineté directement par des votations et des élections. Il élit les autorités et se prononce sur les sujets de fond (Landsgemeinde, assemblées communales, votations et élections par la voie des urnes).
 Démocratie semi-directe : l'électorat élit les représentant-e-s du peuple qui édictent des lois et qui élisent les membres du Conseil fédéral.*

Points

2

- d. Expliquez à l'aide de mots-clés comment se compose l'Etat fédéral suisse et quelles sont les bases légales suprêmes de notre Etat. Vous obtiendrez ½ point pour toute réponse correcte. Total: 1 point.

*Etat fédéral composé de 26 Etats fédérés et/ou 20 cantons et 6 demi-cantons
 Constitution fédérale*

½

½

- e. Citez deux tâches typiques pour chacun des trois niveaux politiques, afin de présenter la structure fédéraliste de la Suisse de manière bien compréhensible. Vous obtiendrez ½ point par mission correcte. Total: 3 points.

Confédération	Canton	Communes
Armée	Instruction publique	Contrôle des habitant-e-s
Services postaux et télécommunications	Rapports entre l'Eglise et l'Etat	Affaires canines

3

Indication de correction
D'autres solutions sont possibles

T 6
 Points obtenus

- f. Pour pouvoir remplir ces diverses missions, l'Etat a besoin d'argent. Cet argent est principalement perçu par l'intermédiaire des impôts. La structure fédéraliste est également perceptible dans le domaine des impôts. Ainsi, les cantons sont autorisés à prélever tous les impôts qui ne sont pas exclusivement réservés à la Confédération. Présentez des exemples d'impôts de la Confédération ainsi que des exemples d'impôts des cantons et des communes. Vous obtiendrez ½ point pour toute réponse correcte. Total: 8 points

Points

Impôts de la Confédération

Cinq exemples d'impôts sur le revenu ainsi que d'autres impôts fédéraux directs :

*Impôt sur le revenu pour les personnes physiques
 Impôt sur le bénéfice des personnes morales
 Impôt fédéral anticipé
 Impôt fédéral sur les maisons de jeu
 Taxe d'exemption de l'obligation de servir*

2½

Trois exemples d'impôts à la consommation ainsi que d'autres impôts fédéraux indirects :

*Taxe sur la valeur ajoutée
 Droit de timbre fédéral
 Impôt sur le tabac*

1½

Indication de correction

Autres solutions possibles : impôt sur la bière, impôt sur les huiles minérales, impôt sur les automobiles, impôt sur les boissons distillées, droits de douane

Impôts des cantons et des communes

Quatre exemples d'impôts sur le revenu et la fortune ainsi que d'autres impôts directs des cantons et des communes :

*Impôt sur le revenu et la fortune
 Taxe personnelle ou sur les ménages
 Impôt sur le bénéfice et le capital
 Impôt sur les successions et donations*

2

Indication de correction

Autres solutions possibles : impôt sur les gains de loterie, impôt sur les gains immobiliers, impôt sur les immeubles, droits de mutation, impôt cantonal sur les maisons de jeu

Quatre exemples d'impôts sur la possession et la dépense des cantons et des communes :

*Impôt sur les véhicules à moteur
 Impôt sur les chiens
 Impôt sur les divertissements
 Droit de timbre cantonal*

2

Indication de correction

Autres solutions possibles : impôt sur les loteries, impôt sur les forces hydrauliques, impôt sur les boissons distillées, droits de douane

T 8
 Points obtenus

- g. Enumérez trois missions/prestations concrètes de votre entreprise formatrice et présentez des interfaces vers/liens avec d'autres services ou offices (niveaux possibles : commune, canton ou Confédération). Vous obtiendrez 1 point par mission/prestatio citée avec le service compétent et 1 point supplémentaire par interface correcte avec explication. Vous obtiendrez 2 points par ligne correcte. Total: 6 points.

Points

Mission/prestation	Service compétent	Interface vers/lien avec un autre service	Explication interface/lien
Exemple : Administration des finances communales	Administration des finances	Administration fiscale	Envoi des factures fiscales et encaissement
<i>Traite les annonces d'arrivée et les annonces de départ des habitant-e-s</i>	<i>Contrôle des habitant-e-s</i>	<i>Office cantonal des migrations</i>	<i>Délivre les autorisations d'entrée et les autorisations de séjour</i>
<i>Tenue du registre fiscal</i>	<i>Administration fiscale</i>	<i>Contrôle des habitant-e-s</i>	<i>Le registre des habitant-e-s constitue la base du registre fiscal</i>
<i>Aide sociale</i>	<i>Affaires sociales</i>	<i>Finances</i>	<i>Effectue les virements et les paiements</i>

6

Indications de correction

D'autres solutions sont possibles, p. ex :

<i>Naturalisations</i>	<i>Greffe</i>	<i>Service des communes du canton de Zurich, Service des naturalisations</i>	<i>Statue sur l'octroi du droit supracantonal</i>
<i>Procédure de permis de construire</i>	<i>Office de construction</i>	<i>Direction cantonale des constructions</i>	<i>Constructions dans la zone agricole</i>

Tenir compte des particularités et des terminologies cantonales/régionales.

T 6

Points obtenus